Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 074-200011773-20260825-BC_2026_0104-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

Délibération modificative relative à l'attribution des marchés publics de travaux pour la réhabilitation du Conservatoire de musique et de l'Auditorium

N° BC_2026_0104

Séance du : 25 août 2026

Convocation du : 18 août 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Anne-Lise VOUTAY, Christophe CALLAY

Excusés :
Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Patrick ANTOINE, Coralie FERNEX

***

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-12 de son annexe,

Vu la délibération du bureau communautaire du 7 juillet 2026 n°BC_2026_0086 relative à l'attribution des marchés publics de travaux portant sur la réhabilitation du conservatoire de musique et de l'Auditorium,

Dans le cadre des travaux relatifs à la réhabilitation du conservatoire de musique et de l'Auditorium, des omissions matérielles ont été constatées dans la délibération n°BC_2026_0086 susvisée concernant le report des montants des offres retenues pour les lots n°10,12,13 et 16.

Pour rappel les prestations étaient alloties comme suit :

Lots	Désignation	Maîtrise d'ouvrage
01	Installation de bâtiments modulaires	Annemasse Agglo
02	Désamiantage	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
03	Gros œuvre - Curage - Aménagements extérieurs	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
04	Structure bois	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
05	Revêtements de façades	Annemasse Agglo
06	Menuiseries extérieures - Serrurerie	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
07	Menuiseries intérieures	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
08	Plâtrerie - Plafonds - Peinture	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 074-200011773-20260825-BC_2026_0104-DE

09	Chape - Carrelage - Faïence	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
10	Revêtements de sols souples	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
11	Plomberie - CVC - Sanitaire	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
12	Electricité CFO - CFA	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
13	Serrurerie - Machinerie scénique	Ville d'Annemasse
14	Réseau scénique	Ville d'Annemasse
15	Fauteuils	Ville d'Annemasse
16	Ascenseur	Annemasse Agglo

Pour le Lot 10 « revêtements de sols souples »

Le montant de la tranche optionnelle n'a pas été indiqué dans la précédente délibération.

Tranche ferme TF	Revêtement de sol souples	169 040,03 € HT	202 848,03 € TTC
Tranche optionnelle T04	Remplacement du revêtement de sol de la salle Louis Malle	5 421,90 € HT	6 506,28 € TTC

Il ressort du rapport d'analyse des offres présenté en commission d'appel d'offre que le montant de l'offre retenue de la société ARTI-SOLS est de **174 461,93 € HT soit 209 354,32 € TTC.**

Pour le lot 12 « Electricité CFO - CFA »

Le montant de la Prestation Supplémentaire éventuelle (PSE) retenue n'a pas été indiqué dans la précédente délibération.

Solution de base	356 964,92 € HT	428 357,90 € TTC
PSE N°1 Travaux photovoltaïques	39 937,76 € HT	47 925,31 € TTC

Il ressort du rapport d'analyse des offres présenté en commission d'appel d'offre que le montant de l'offre retenue de la société ELTIS est de **396 902,68 € HT soit 476 283,22 € TTC.**

Pour le lot 13 « Serrurerie - Machinerie scénique »

Le montant de la Prestation Supplémentaire éventuelle (PSE) retenue n'a pas été indiqué dans la précédente délibération.

Solution de base	81 406,84 € HT	97 688,21 € TTC
PSE N°1 Equipe motorisée frontale complémentaire sur scène	17 857,72 € HT	21 429,26 € TTC

Il ressort du rapport d'analyse des offres présenté en commission d'appel d'offre que le montant de l'offre retenue de la société SCENETEC est de **99 264,56 € HT soit 119 117,47 € TTC.**

Pour le lot 16 « Ascenseur »

Le montant réel de l'offre était erroné. Le montant de l'offre est de 34 600 € HT et non de 34 950 € HT.
Le montant de l'offre retenue de la société TK ELEVATOR est de **34 600 € HT soit 41 520 € TTC**.

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 074-200011773-20260825-BC_2026_0104-DE

Les montants relatifs aux autres lots attribués demeurent inchangés.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE MODIFIER de manière partielle la délibération n°BC_2026_0086 du 7 juillet 2026 dans les conditions susvisées ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux des lots 10,12,13 et 16 de réhabilitation du conservatoire de musique et de l'auditorium dans les conditions telles qu'énoncées ci-dessus.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 25/08/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 27/08/2026
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.